



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris d'insérer
les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tabl. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	
Cahors. — Départ	6h 15	12h 25	5h 10 ^s	Monsempron-Libos. — Départ	9h 30	5h 25	7h 55 ^s	de Cahors à :			LIBOS.	Départs... 8h 41	LIBOS.	Départs... 8h 9	
Mercuès	6 18	12 47	5 56	Fumel	9 37	5 37	8 2	Libos	5.80	4.35	3 20 f	AGEN.	9 59	PÉRIGUEUX.	8 9
Parnac	6 33	1 7	6 9	Duravel	9 54	6 03	8 21	Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05	AGEN.	11 25	PÉRIGUEUX.	11 56
Luzach	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Evêque	10 3	6 17	8 30	Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75	AGEN.	12 13	PÉRIGUEUX.	1 40
Castelfranc	7 2	1 43	6 36	Castelfranc	10 17	6 41	8 48	Bordeaux	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN	12 13	LIMOGES.	4 31
Puy-l'Evêque	7 17	2 1	6 49	Luzach	10 29	7 9	9 2	Agen	10 65	8 9	5 85	AGEN.	1 36	LIMOGES.	4 55
Duravel	7 32	2 16	6 59	Parnac	10 38	7 16	9 13	Montauban	11 9	8 6	6 9	AGEN.	2 9	ORLÉANS.	5 11
Fumel	7 54	2 42	7 19	Mercuès	10 49	7 33	9 25	Toulouse	16.70	12.30	9.15	AGEN.	3 9	ORLÉANS.	5 11
Monsempron-Libos. — Arrivée	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée	11 5	7 52	9 43	Aurillac	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	3 9	PARIS	3 50
								Paris	73.70	55.35	40.55	LIBOS.	4 39	PARIS	4 39
								Cette	41.35	30.75	22.70	LIBOS.	5 28	PARIS	5 28

Cahors, le 27 Juillet 1870.

LA GUERRE

Nous avons tous lu et admiré l'éloquente proclamation de l'Empereur. La France n'a tiré son épée que pour défendre ses droits méconnus et son honneur outragé ; elle ne doit la remettre au fourreau qu'après avoir obtenu une entière satisfaction.
Certes, la guerre est une horrible chose, mais quand elle est rendue nécessaire par l'insolence et les prétentions d'un ennemi, il faut savoir s'y résigner. C'est ce que toute la France a fait ; elle a même fait plus. Depuis longtemps l'opinion publique réclamait une revanche de l'affaire du Luxembourg, et les engagements volontaires qui se montent à plus de 120,000, et l'ardeur de notre armée, et les souscriptions qui s'organisent, et les manifestations qui ont lieu tous les jours prouvent assez qu'il s'agit en ce moment d'une guerre nationale, d'une guerre éminemment populaire.
Non seulement nous avons pour assurer le succès de notre cause des troupes nombreuses et aguerries, un matériel formidable, une marine superbe, nous avons aussi la force morale.
La France entre dans la lice les mains pures de bien d'autrui ; la Prusse a les siennes encore chargées du butin qu'elle a volé aux Danois et aux Allemands. Il était temps qu'une grande et noble nation se mit enfin au service du droit et de la Justice, si effrontément violés depuis la surprise de Sadowa.
Nous comptons sur la victoire, mais le triomphe de nos armes ne sera pas le seul résultat de cette guerre. Elle va mettre aussi un terme au triste spectacle que nous offre depuis quelque temps la lutte des divers partis.
Quand l'ennemi est à nos portes, il n'y a

plus ni républicains, ni légitimistes, ni impérialistes ; il n'y a plus que des Français. La patriotique *Marseillaise* retentit dans toutes nos cités, et partout on répète avec enthousiasme : *Aux armes, citoyens ! C'est l'élan de 93, ce sont les mêmes soldats, se seront les mêmes vainqueurs.*
J. DELBAU.

Attitude des Puissances.

On lit dans la feuille du gouvernement la note suivante :
« Le gouvernement de Sa Majesté britannique, d'accord avec le gouvernement de l'Empereur, s'est chargé de la protection des nationaux français en Prusse et dans les pays avec lesquels la France est en guerre. L'Empereur a remercié lord Granville de l'empressement que le cabinet de Londres a mis à prendre cette décision. »
Une seconde note confirme la nouvelle que le gouvernement français avait fait savoir au conseil fédéral Suisse qu'il était tout disposé à faire dans les circonstances actuelles l'application des articles additionnels à la convention de 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés, articles additionnels qui étendent à la marine les dispositions de la convention. Des instructions ont été adressées aux commandants de nos forces de terre et de mer.
Quelques journaux ont annoncé qu'un ancien rédacteur de la *France* accompagnait l'armée en qualité de publiciste officiel. Cette assertion est complètement inexacte. Le service de la publicité officielle est confié exclusivement à des personnes de l'état-major général de l'armée.
On télégraphie de Copenhague qu'il n'y a

sait toujours rien des résolutions du gouvernement. L'opinion publique le presse de plus en plus vivement de se déclarer pour la France et de prendre part à la guerre. Les influences anglaise et russe pèsent sur la cour dans le sens de la neutralité. On croit qu'au moment où les forces françaises apparaîtront dans les parages du Danemark, un mouvement populaire obligera le gouvernement à se prononcer.
En attendant, les prussiens fortifient Düppel et mettent en état de siège le sleswig méridional.
L'accueil fait par l'empereur d'Autriche à notre ambassadeur a été des plus sympathiques ; on annonce de Vienne le départ pour Paris d'un attaché militaire, et l'arrivée du ministre autrichien à Munich, dont le retour se rattacherait, dit-on, à la demande d'explications adressées à la Bavière par le cabinet de Vienne au sujet de l'interruption du service sur les chemins de fer communiquant avec l'Autriche.
La Prusse intriguait prodigieusement à Vienne, comme elle le fait du reste à Madrid, à Florence, à Copenhague et à Saint-Petersbourg
On télégraphie de Vienne que les russes se montrent fort étonnés de voir que la Prusse croyait avoir le czar pour allié et surtout « qu'elle en a télégraphié la nouvelle aux quatre coins du monde, » (*ce-tuel*). La Russie observe et, pour être prête à tout événement, forme un camp à Skierniewice, sous le commandement du général Berg. L'administration du chemin de fer de Varsovie à Vienne vient de suspendre son service des marchandises.
Les journaux danois se montrent passionnément hostiles à la Prusse et disent que

l'avenir, non-seulement du Danemark, mais à tout le Nord scandinave, dépend de la guerre. Les journaux suédois, de leur côté, sont presque unanimes dans leurs sympathies pour la France.
Nous recevons de Madrid la nouvelle que, dans la croyance d'une prochaine insurrection carliste, qui aurait dû éclater le 25 juillet, jour de la fête du patron de l'Espagne, le gouvernement rassemble des troupes dans le Nord de la Péninsule. Tous les officiers en congé ont été rappelés. Toutefois, il paraîtrait y avoir eu contre-ordre de la part des chefs du mouvement carliste qu'on prétend divisés.
On dit que Don Carlos aurait offert à l'Empereur des français de prendre du service dans l'armée. Bien que cette offre n'eût pas été acceptée, les mécontents songeraient à prendre pour candidat le frère de Don Carlos qui sert dans les zouaves pontificaux.
Une souscription pour les blessés de l'armée française a été ouverte, samedi dernier, à Madrid.
Pour extrait : A Laytou.
Vive la France !
Nous lisons dans le *Volontaire* :
Vive la France !
C'est le cri de la foule accompagnant nos soldats à la gare ; c'est le cri des soldats répondant à la foule. Un journal républicain en triomphe : « Autrefois, dit-il, on criait *vive le roi !* ou *vive la République !* Vive la France, n'est pas tout à fait l'équivalent. »
Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la guerre actuelle est une guerre nationale par excellence ? Qu'est-ce que cela prouve, sinon

que le pays prend à son compte la guerre déclarée par le gouvernement ?
Aimerait-on mieux que la guerre fût une guerre de parti ou de dynastie ?
Pour notre compte, nous ne nous sentons pas blessé le moins du monde, parce que l'on songe plutôt à crier : *Vive la France !* qu'à crier : *Vive l'Empereur !* Cela prouve que l'on pense d'avantage au pays qu'au gouvernement et cela nous semble parfaitement naturel.
En effet, ce qui est en cause dans cette guerre, ce n'est pas l'Empereur, ce n'est pas la dynastie. La dynastie eût-elle été renversée il y a six mois, et remplacée par une autre dynastie ou pour la République, cela n'eût pas empêché la guerre d'être inévitable. Cela n'eût pas empêché que, sur notre frontière ouverte par les traités de 1815, la Prusse eût remplacé les petits Etats dont la faiblesse était notre dernière garantie par un empire militaire. Cela n'eût pas empêché la Prusse agrandie d'avoir violé ou étudé tous les traités, tantôt en maintenant l'occupation du Schleswig du Nord pour devenir une puissance maritime, tantôt en contractant avec les Etats du Sud des traités qui rendent illusoire la fameuse ligne du Mein. Cela n'eût pas empêché la Prusse de négocier et de réaliser bientôt l'annexion de Bade. Cela n'eût pas empêché la Prusse d'être le point de ralliement de toutes les hostilités contre la France, d'attiser toutes les convoitises, de nouer toutes les intrigues, un jour en Belgique, un jour sur le Danube, un jour à St-Petersbourg, un autre jour en Suisse, et, finalement, de nous enserrer dans un cercle d'hostilités. Cela enfin n'eût pas empêché la Prusse d'envoyer à Madrid un prince prussien afin qu'en cas de guerre pas une seule de nos frontières ne fût garantie.
Il ne dépendait donc ni d'une dynastie ni d'un gouvernement quelconque que la guerre fût écartée, c'est à la France elle-même, à sa grandeur, à sa sécurité, à sa situation en Europe et même à l'intégrité de son territoire

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 27 juillet 1870. (N° 18)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

XIV

Une scène d'Agonie.

(Suite)

— Robert, dit le Président, pourquoi fuyez-vous Bastien, puisqu'il vous rendait, prétend-il, de fréquents services ?
— Je me savais seulement des agents de police répond le graveur en tremblant.
— Bastien vous faisait-il peur ?
— Non...
— Eh bien! regardez-le en face.

Au lieu d'obéir, Robert se tourne plus encore du côté des magistrats.
Bastien sourit; en haussant les épaules.
Le Président lit ensuite, à voix haute, les lettres supposées, par lesquelles la veuve Houet donnait le motif de sa disparition.
— Il est évident, ajoute-t-il, que celui qui a fait écrire ces lettres connaissait les habitudes intimes de la victime.
— Ce n'est pas moi... je vous le jure !... affirme spontanément Robert.
— Pourquoi vous disculpez-vous avant qu'on ne vous accuse ?
— C'est que, voyez-vous, monsieur le juge, je voudrais vous faire connaître à fond l'aperçu de ma conduite, et...
— Bornez-vous pour l'instant, à me répondre. Avez-vous commis ou fait commettre le crime dont vous êtes accusé ?
— Moi, commettre un assassinat, doux Jésus !. Moi, donner la mort à ma pauvre belle-mère. J'en suis incapable, au moral comme au physique !...
— Ah! le gradin!... murmure Bastien à ces hypocrites paroles; il avalerait le bon Dieu sans confession !...
— Alors, reprend le Président, si vous êtes innocent du meurtre de la veuve Houet, pourquoi avez-vous donné de l'argent à Bastien ?
— Je ne lui ai jamais rien donné.
— En voila une soignée!... interromp le menuisier. Mais, drôle de corps, est ce que j'ai l'habitude de travailler pour des noyaux de

cerises!
— Eh bien! oui, soit, je lui en ai donné; mais c'était pour m'aider à sortir de prison.
— Il y avait une ordonnance de non-lieu en votre faveur objet de la Procureur du roi.
— Sans doute, balbutie Robert; mais j'étais comme fou... Tenez, monsieur le Président, je vous jure que je suis innocent... la vue du sang me fait mal...
— C'est peut-être pour cela que vous l'avez étranglée? riposte le chef des Assises.
Un frisson parcourt l'assemblée, et l'accusé garde le silence.
A ce moment, un huissier entre dans la salle, s'approche du Président et lui parle à voix basse.
Bastien se penche; il observe attentivement et saisit quelques phrases, d'après le mouvement des lèvres de l'huissier.
— Robert, dit-il au graveur, ta femme est morte.
L'époux de Marie tressaille légèrement; puis, reprenant aussitôt son flegme habituel.
— Qu'est-ce que ça me fait?... dit-il avec indifférence; elle ne pouvait ni me perdre ni me sauver.
Six heures sonnent à l'horloge du Palais-de-Justice. Sur un signe du Président, les accusés sont reconduits dans leur cachot.
L'audience est levée.
Bastien avait bien saisi le mouvement des lèvres de l'huissier.
Voyons ce qui s'était passé.
Après avoir reçu les soins des employés du

Palais-de-Justice, Marie avait été transportée sur un brancard à son domicile.
Elle y fut reçue par Germain, qui sans comprendre d'abord, se mit à sangloter.
A l'aspect du pauvre idiot, M^{me} Robert se sentit défaillir.
— Germain, murmura-t-elle en ouvrant ses bras amaigris, viens m'embrasser pour la dernière fois.
Le désespoir de la nature se précipita vers Marie en poussant un cri d'angoisse.
— Non... non... fit-il; pas mourir encore... moi, seul, tout seul!...
Et il couvrit de baisers et de larmes le visage de sa sœur.
Puis, un morne silence succéda à cette explosion douloureuse.
Les assistants s'étaient retirés.
Germain pleurait, agenouillé devant le lit de M^{me} Robert.
Au bout de quelques instants, la malade se sentit plus affaiblie.
— Germain, adieu! Je me meurs! balbutia-t-elle — Non, je ne veux pas!... Toi vivre, sœur Marie!...
— Tu ne veux pas que je meure, pauvre enfant... Tu m'aimes donc, toi ?
— Oh ! oui, je t'aime bien... fit l'idiot d'un ton navrant.
La mourante serre la main de son frère.
— Mon ami, reprit-elle avec calme, écoute-moi...
— Que veux-tu ? dit l'insensé avec une ex-

pression inénarrable de bonté.
— Approche-toi.
Germain mit sa tête près des lèvres de sa sœur.
— Tu sais... notre bonne mère... prononça lentement Marie.
— Oui... maman Houet...
— Elle est morte; on l'a tuée !...
— Robert !... Méchant !... s'écria l'insensé ;
— Mon ami, reprit Marie, cédant au dernier cri de l'amour conjugal ; Robert n'est pas coupable...
Germain secoua négativement la tête.
— Ecoute-moi encore poursuivit la martyre du devoir, tu seras appelé bientôt à déposer devant la justice... Comprends-tu ?
— Oui... oui...
— Tu ne diras rien... tu ne sais rien !
— Si !... si !... Robert... méchant... a tué mère !...
— Non, Germain ; ce n'est pas lui.
— Si... Robert... lui... tué maman !
— Mon Dieu ! pria Marie, donnez moi la force de le convaincre et d'accomplir mon devoir jusqu'au bout.
— Germain, fit-elle après quelques instants de silence, vois-tu, là, notre mère...
— Oui, répondit l'idiot, en étendant la main vers un portrait de la veuve Houet.
— Ecoute... elle parle...
Germain prêta l'oreille.
Les lèvres de Marie murmuraient une fervente prière.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des Gens de Lettres.

que la Prusse voudrait porter atteinte.

LA LIMITE DES Vosges, voilà ce que la Prusse rêvait pour nous, non pas tout de suite, mais après avoir suffisamment préparé la guerre par une série d'intrigues dont l'affaire Hohenzollern n'est qu'un chaînon.

Voilà pourquoi en France la guerre est une guerre nationale. Ce n'est pas une guerre de conquête et d'ambition, c'est une guerre de sécurité et d'honneur. Voilà pourquoi l'on crie : Vive la France !

Aujourd'hui, les Prussiens, dérangés au milieu de leurs intrigues, surpris au milieu de leurs préparatifs, doivent reconnaître qu'on les avait trompés sur l'état de la France. La presse révolutionnaire leur avait persuadé sans doute que nous étions éternels par l'Empire. On leur avait fait croire, à force de déclamations, que nous étions désormais une nation de petits crévés. On leur avait persuadé que la France était lasse de son gouvernement ou tout au moins que Paris serait assez hostile pour sacrifier l'amour du pays à l'esprit de parti. S'ils ont cru tout cela, ils doivent être aujourd'hui bien désabusés.

La France qui sommeillait s'est tout à coup réveillée : le petit crévé devient un volontaire, et ceux qui ont voté non au plébiscite s'unissent à ceux qui ont voté oui, pour pousser le même cri : *Vive la France !* et pour chanter le même chant : *La Marseillaise*.

Mais, dit-on, en Allemagne, il en est de même. Tant mieux pour les Prussiens, si cela est vrai ; mais c'est douteux, car ce qui est pour nous une guerre nationale de l'autre côté du Rhin, une guerre de dynastie.

Supposez un gouvernement quelconque à la tête de la France, la guerre n'était pas moins inévitable.

Supposez un autre gouvernement que celui de Berlin, à la tête d'une Allemagne indépendante ; supposez l'Allemagne dirigeant elle-même ses destinées ; supprimez les intrigues du cabinet prussien, les traités avec le Sud, les violations du traité de Prague, l'affaire d'Espagne, la France n'avait aucune raison de faire la guerre à l'Allemagne et ses sympathies étaient acquises à ce grand pays.

En un mot, ce n'est pas à l'Allemagne que nous faisons la guerre, c'est au gouvernement prussien ; ce n'est pas à notre gouvernement que la Prusse fait la guerre, c'est à notre pays lui-même. Voilà la différence.

La Prusse aura beau mentir à ceux qu'elle entraîne, la vérité finira bien par se faire jour.

CLÉMENT DUVERNOIS.

Les Armements

Vendredi, deux mitrailleuses ont été expérimentées dans la plaine de Beator, près la Fère, sur des palissades de planches, à la distance de 1,500 mètres.

Voici les détails que nous tenons d'un témoin oculaire.

La mitrailleuse a la forme d'une pièce de quatre : le canon se divise en vingt-cinq parties ; ce sont des tubes rayés, vrais canons du système chassepot qui ont été fortement soudés les uns aux autres. A l'extrémité de la culasse, qui est mobile, se trouve une vis tournant à l'aide d'un levier : cette vis serre ou desserre la partie mobile. Entre la partie mobile et le reste de

la pièce, on aperçoit une chambre carrée qui s'ouvre extérieurement, elle reçoit un réservoir à cartouches, qui peut contenir vingt-cinq cartouches.

Un homme se tient à gauche, c'est le pointeur : en même temps qu'il est chargé d'incliner la pièce à droite ou à gauche, et de l'assujettir sur le sol, il doit, chaque fois que la mitrailleuse est désarmée après avoir fait feu, retirer le moule à cartouches ou culasse. Une autre personne, le canonier, qui a pour mission de faire feu, se tient à droite ; il prend des mains d'un servent une seconde culasse pleine de cartouches, et il la place dans la chambre : un autre servent serre la vis en imprimant un tour au levier : de cette manière, la culasse est serrée partout. A ce moment, l'instrument est chargé.

On fait partir la charge d'une façon bien simple. Le canonier de droite fait tourner, avec une rapidité modérée, suivant l'intensité de la fusillade, une petite manivelle qui mesure tout au plus une longueur de 0^m06. Pour faire partir les vingt-cinq balles, la manivelle n'a pas besoin de faire qu'une révolution et demie.

Tandis que cette opération s'accomplit, les servants s'occupent de charger d'autres culasses : pour cela, ils n'ont qu'à adapter sur les vingt-cinq tubes de la culasse une boîte du même calibre, contenant vingt-cinq cartouches, et à retirer inférieurement un couvercle à coulisse ; les cartouches glissent simultanément dans les tubes de la culasse.

Cette manœuvre s'accomplit en moins de temps qu'il ne faut pour le dire : elle se résume facilement dans cinq opérations : vous desserrez la vis de serrage, vous enlevez la culasse vide, vous mettez une culasse chargée, puis vous resserrez la vis de serrage, et enfin vous tournez la manivelle.

Les vingt-cinq balles ne partent pas simultanément. Ce serait une faute. A chaque révolution, la manivelle fait mouvoir, comme il arrive dans le fusil Chassepot, un ressort qui bondit avec force ; l'aiguille s'élançant, la balle est projetée, et les vingt-quatre autres, ses sœurs, effectuent leur course enflammée. Vous comprenez qu'ainsi la pièce ne reculera jamais, quelle que soit la rapidité du tir, et puisque la pièce devient fixe, la pointure devient invariable, partant, la précision sera considérable.

Telle a été cette précision, qu'après cinq salves successives de 125 balles, c'est-à-dire après 625 coups, les deux, palissades servant de but, à 1,500 mètres, ont été percées en 350 points différents : soit un peu plus de 50 0/0.

Ce n'est pas tout encore. Il faut réfléchir que l'arme porte le projectile à 2,500 mètres avec une extrême précision, que l'on peut charger l'appareil cinq fois en une minute ; en d'autres termes : on tire 7.500 coups à l'heure, et de ces 7.500 balles, 3,750 au moins font des victimes.

Le *Messageur*, de Toulouse, annonce que le général Schmitz serait nommé chef de l'état-major de l'armée du Midi.

Le général de division d'Ouvrier de Villelely serait nommé commandant de l'artillerie de ce corps d'armée.

On écrit de Toulon au *Messageur du Midi*, le 21 juillet :

Nous sommes toujours au milieu d'un coup de feu indescriptible ; les bâtiments armés sont partis ; on a armé d'autres qui sont en parlance, et ce n'est pas encore fini, car il s'agit

aujourd'hui d'armer tout ce qui est en état de tenir la mer.

Deux des frégates à roues, préparées pour être en état de prendre la mer au premier signal, vont être disposées pour recevoir une artillerie formidable. Le *Magestan* et le *Panama* porteront la batterie des canons rayés du calibre de 30 ; il y en aura seize sur chaque frégate : on n'en avait jamais tant mis.

Le *Journal des Côtes-du-Nord* annonce que deux navires de guerre vont être envoyés l'un en Islande, l'autre à Terre-Neuve, afin de donner protection aux bâtiments français qui naviguent dans ces parages.

Une correspondance adressée des bords de Wildbad au *Journal de Genève* annonce qu'à Rastadt, on a rasé la campagne à deux lieues la ronde et brûlé le village de Niederbühl, afin que rien ne puisse offrir de prise ou de couvert à l'ennemi.

Nous lisons dans le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais* :

Il avait été question d'embarquer des troupes à Dunkerque. Mais il a été reconnu que le port de Calais est beaucoup plus propice pour cette importante opération. Son tirant d'eau est plus considérable, et la profondeur de la rade permet l'approche aux navires cuirassés de premier rang, ce qui ne pourrait pas se faire à Dunkerque. Les corvettes peuvent facilement aborder au quai de marée, et pendant les grandes marées, il ne serait pas impossible, paraît-il, d'y faire arriver des frégates. Il a été décidé que le port de Calais serait choisi de préférence à celui de Dunkerque.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* :

Plusieurs dames sont venues dans nos bureaux pour s'enrôler patriotiquement en qualité d'infirmières pendant toute la durée de la guerre. Nous n'avons pas qualité pour faire ces engagements. Nous avons dû renvoyer les sollicitieuses vers qui de droit.

Le *Courrier de Marseille*, 23 juillet, annonce que le paquebot *Allyssus* est entré le 22 dans le port, où il a débarqué 600 hommes, zouaves et turcos, qui sont allés immédiatement au campement de la Joliette. Ce camp comptait hier environ 4,000 hommes.

On attend d'un moment à l'autre de l'Algérie le paquebot *Erymanthe* de la même compagnie, qui porte aussi des troupes.

On lit dans le *Public* :

On nous assure qu'avant quatre ou cinq jours l'armement des fortifications de Paris va commencer sous la direction d'un conseil supérieur, présidé par le général de Chabaud-Latour.

On procédera à l'établissement de ponts-levis, de fascines, etc., etc., à l'éloignement des locataires de certaines maisons construites sur les terrains placés dans la zone militaire.

On écrit au *Courrier de la Moselle* :

Presque pas de troupes à Trèves. Une garnison ordinaire à Sarrelouis. Toutes les troupes prussiennes sont vers Mayence et s'y concentrent.

Pour extrait : A Layton.

Nouvelles de la Frontière

On écrit de Metz, 20 juillet : Metz est absolument prêt. Les remparts auxquels on travaillait depuis 1866, sont terminés entièrement ; il faut plus de trois heures, en voiture, pour en faire le tour. Les canons sont placés ; la ville est en parfait état de défense.

La manutention travaille jour et nuit. Elle produit 40,000 kilogrammes de pain de plus qu'à l'ordinaire. Des convois de munitions

visage dans ses mains. Le public a suivi les péripéties de cette scène rapide avec un intérêt croissant.

Chacun des auditeurs éprouve un profond sentiment de pitié pour ce pauvre être, qu'un crime odieux a privé de l'appui si précieux d'une mère.

— Mon ami, dit le Président, en présentant à l'idiot la bague trouvée dans le jardin de la rue de Vaugirard, connaissez-vous cet anneau ?

— Oui, répond Germain, bague à maman... Sur ces mots, le pauvre insensé arrache la bague des mains du magistrat et la baise avec transport.

Un sentiment d'admiration s'empare de l'auditoire ; un grand nombre de dames fondent en larmes.

— Bastien, continue le chef de la Cour, est-il venu quelquefois chez vous ?

— Oui, bien des fois... diné... lui, méchant aussi !

— Que répondez-vous à cette question, Bastien ?

— Rien, mon Président.

— Et vous, Robert ?

— Je réponds que c'est un fou... C'est tout dire. — Moi, fou... s'écrie Germain, non !... sœur Marie... morte... chagrins !

Après quelques questions encore, — auxquelles l'idiot répond par des phrases sans suite, — le Président donne l'ordre à l'huissier de reconduire le frère de Marie hors de l'audience.

Germain s'éloigne au milieu d'une ovation populaire.

en fourgons sont partis le 15 juillet par le chemin de fer.

Les régiments d'infanterie de la garnison de Metz viennent de recevoir l'ordre de verser en magasin les tuniques des hommes de troupe qui ne conserveront ainsi que la capote et la veste. Les régiments vont posséder immédiatement tout le matériel du campement, plus 90 cartouches par homme. Dans chaque corps, une commission de remonte présidée par le colonel, sera chargée de l'achat des chevaux et mulets nécessaires pour l'entrée en campagne.

Mercredi, 20 caissons d'ambulance sont arrivés de Paris à l'hôpital militaire de Metz ; pendant la guerre, ce sont les médecins civils qui seront réquisitionnés pour le service de l'hôpital.

Quatre batteries de mitrailleuses sont arrivées à Metz et sont installées provisoirement dans la cour d'une caserne.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Les journaux ont souvent répété que le chassepot était supérieur au fusil prussien et qu'il avait surtout une plus longue portée. Le fait suivant qui vient de nous être raconté, en donne la démonstration pratique. Près de Stiring, des chasseurs faisaient une reconnaissance, au loin apparaissent des hulans qui s'empressent d'essayer leurs armes sur nos cavaliers. La distance était trop grande pour eux, personne ne fut atteint, en revanche, les chasseurs ripostèrent et leurs balles allèrent frapper trois Prussiens qu'ils virent tomber de cheval. »

« On nous donne pour certain que le pont de Wasserbillig, que l'on disait avoir été coupé, est encore intact. Il n'est gardé que par un escadron prussien. Ce pont, jeté sur la Moselle, fait communiquer le Luxembourg avec la Prusse, entre Perl et Rémisch, tout près de la frontière française. »

« On nous écrit à l'instant : Presque pas de troupes à Trèves. Une garnison ordinaire à Sarrelouis. Toutes les troupes prussiennes sont vers Mayence et se concentrent. »

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons la nouvelle suivante : Le 20, quelques troupes prussiennes se sont dirigées entre Forbach et Sarrebruck, vers la Petite-Roselle, où se trouvent des houillères appartenant à la maison de Wendel. Un détachement français s'est porté à la rencontre des prussiens, il les a repoussés et est rentré à Forbach, emmenant 40 prisonniers, qui ont été renfermés dans la vieille église. »

On lit aussi dans l'*Indépendant de la Moselle* :

« Les troupes prussiennes sont campées sur les hauteurs boisées de Saint-Ingerberg et dominent la vallée de la Sarre ; elles protègent le groupe important des houillères prussiennes et en même temps elles se trouvent à proximité de Neunkirchen, point de jonction des deux lignes qui viennent, l'une de Bingerbrück, l'autre de Landeau, et relient ainsi la Prusse à la Bavière. »

« Sarrelouis manque de vivres. La livre de sel s'y vend 12 sous. »

On écrit de Sarreguemines, le 18 juillet à l'*Indépendant* :

« Il y a quelques jours, un officier d'artillerie est allé avec quatre hommes de l'autre côté du pont de Sarreguemines pour combler, au moyen de sable pris dans un champ prussien, les chambres de mine des piles du côté prussien. »

« La fabrique de faïence a renvoyé ses ouvriers étrangers, et ceux qui habitent la ville ne feront que des demi-journées. On manquera d'ailleurs de combustible pour travailler davantage. »

« Les Prussiens ont renvoyé tous les bateaux français en chargement à Sarrebruck, ils en ont même coulé trois qui n'avaient pas mis assez d'empressement à partir. Par représailles on a arrêté quatre bateaux prussiens chargés de foin, venus en transit de la Suisse, en destination pour Sarrebruck. Notre port est encombré de bateaux vides. »

« Hier matin, on avait permis au chemin de fer prussien d'enlever tout son matériel de notre gare ; il n'a pas usé de réciprocité à l'égard de la compagnie de l'Est, dont il a conservé le matériel garé à Sarrebruck. »

Le lendemain, à dix heures du matin, la parole est donnée à M. l'avocat-général Bayeux pour soutenir l'accusation.

L'éminent magistrat, dans une péroraison aussi élevée par la grandeur de la pensée que sobre dans l'exposé des faits, raconte les détails de ce crime mystérieux pour lequel la justice a dû procéder avec autant de lenteur que de sagesse.

Au moment où le représentant de la loi raconte comment a dû être commis le meurtre de la veuve Houet, des cris perçants se font entendre dans l'auditoire.

— Maman... morte ! Robert... méchant... assassin !

« Ses exclamations sont poussées par Germain, l'idiot, que les huissiers ont toutes les peines du monde à faire sortir de l'enceinte du tribunal. »

Le silence étant rétabli, l'avocat-général reprend la parole et termine son réquisitoire au milieu d'une respectueuse attention.

L'organe du ministère public requiert l'application rigoureuse de la loi contre les accusés, c'est-à-dire la peine de mort.

M. Hardy présente la défense de Bastien, et Me Pinet celle de Robert.

Puis le Président des Assises fait le résumé de l'affaire avec une haute impartialité.

Les débats étant clos, les jurés se lèvent et passent dans la salle des délibérations.

Il est six heures moins un quart.

On emmène les accusés hors de l'audience. Pendant la délibération du jury, un lugubre silence plane sur l'assemblée, qui attend avec

On lit dans l'*Agence Havas* la dépêche suivante :

Frontière belge, 24 juillet. On mande de Sarrebruck que 30 hommes environ du 7^e régiment de hulans ont franchi ce matin la frontière et qu'ils ont intercepté les communications entre Sarreguemines et Haguenau, en faisant sauter un viaduc et en arrachant les rails du chemin de fer.

Dernières nouvelles

M. le maréchal Le Bœuf, major-général de l'armée du Rhin, est parti lundi soir.

On mande de Strasbourg, 24 juillet : « Hier, 18 déserteurs prusso-badois ont franchi le Rhin et sont venus demander du service dans la légion étrangère. On les a momentanément logés à la caserne du Pont-Couvert. »

On lit dans le *Journal officiel*, 25 juillet. Le maréchal major-général télégraphie à l'Empereur que le général de Bernis vient de battre une reconnaissance ennemie en avant de Niederbronn.

Un officier bavarois tué et deux faits prisonniers.

Nouvelles du Jour

On rencontre dans Paris de nombreux jeunes gens à figure énergique, qui portent un brassard tricolore. C'est l'avant-garde du corps franc des chemins de fer. Ils suivront l'armée et la précéderont au besoin pour rétablir et exploiter en Allemagne les voies détruites par l'ennemi.

Les compagnies de chemins de fer ont voté chacune une somme de 60,000 fr. à la société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, et une somme égale à titre de don patriotique.

Le général de division duc de Mortemart, sénateur, l'un des plus riches propriétaires terriers de France, envoie de son château de Meillant, dans le Cher, 100,000 fr. pour sa souscription patriotique. Il exprime le regret que ses 84 ans l'empêchent de reprendre son épée pour conduire les soldats à la victoire.

Les approvisionnements que réclame le service de nos troupes en campagne se font sur une grande échelle, et c'est surtout à l'étranger, notamment à l'Amérique du Nord, que s'adressent les ordres d'achat des agents du gouvernement français. Des quantités considérables de blé et d'orge arrivent à Marseille pour l'armée. Jamais la fécondité de l'Algérie ne sera venue plus à propos en aide aux besoins de la métropole.

On assure que la Prusse aurait mis le Danemark en demeure d'opter, à bref délai, entre la guerre ou un engagement formel de neutralité, sous peine d'invasion immédiate.

La sommation serait imprudente, car la manière dont le gouvernement danois répondrait à une alternative ainsi posée, n'est pas douteuse.

M. le vicomte Pierre Daru, fils de l'ancien ministre, est nommé secrétaire de l'Empereur au quartier général.

anxiété l'issue du drame mystérieux de la rue de Vaugirard.

Enfin, après une heure trois quarts de délibération, le jury rentre en séance.

Puis, le chef de ce jury se lève et prononce lentement le verdict définitif.

Bastien est déclaré coupable d'homicide volontaire, avec préméditation, sur la personne de la veuve Houet.

Robert est déclaré coupable d'avoir, par des promesses d'argent, provoqué son complice à commettre le crime.

Le chef du jury termine en déclarant l'admission des circonstances atténuantes en faveur des accusés.

Bastien et Robert sont ramenés dans l'enceinte des Assises.

Le greffier leur fait lecture de la déclaration du jury.

Ils restent impassibles. La Cour entre à son tour en délibération dans la salle du Conseil.

Elle en revient quelques minutes plus tard. Le Président des Assises prononce un arrêt qui condamne Bastien et Robert aux travaux forcés à perpétuité, et à l'exposition publique.

A l'audition de cet arrêt, un sourire de satisfaction se manifeste sur le visage des deux meurtriers.

Aussitôt, plusieurs femmes du peuple, présentes à l'audience, les apostrophent avec animation et colère.

La suite au prochain numéro.

XV

Le dénouement

Peu à peu, les traits contractés de l'idiot se détendent.

— Marie... sœur... parle parle encore... fit-il.

— Mon ami, Robert n'est pas coupable. Maman te l'a dit.

— Maman l'a dit... répéta Germain ; Robert n'est pas méchant !

— Tu ne l'accuseras pas devant la justice.

— Non... non...

Marie poussa une exclamation de joie.

Mais, tout à coup, l'intelligence de Germain, un instant éclairée, reentra dans les ténèbres.

— Robert, méchant !... Robert a tué maman !... s'écria-t-il.

La moribonde se redressa, comme galvanisée.

— Tais-toi... oh ! tais-toi donc ! fit-elle, en plaçant sa main sur la bouche de son frère.

Germain la repoussa violemment.

— Assassin !... Robert, assassin !... cria-t-il avec plus de vibrations dans la voix.

Marie fit un dernier effort pour se relever.

Cette fois, la vie s'échappant de son corps, la malheureuse retomba, inanimée, sur son lit de douleur.

Mme Robert venait de succomber à la rupture de l'anévrisme.

Germain s'assit tranquillement au chevet de la morte et se mit à compter sur ses doigts en chan-

tant :

— Une, deux, trois, c'est Robert... assassin !... quatre, cinq, six, meurtrier, qui l'a tuée !... sept, huit, neuf, dix, c'est fini !... n, i, ni, c'est fini !...

Le pauvre idiot avait complètement perdu le souvenir de ce qui s'était passé.

Aussi, lorsque les voisins entrèrent dans la chambre, l'insensé ne put que répéter sa monotone et fébrile chanson.

Le lendemain de la mort de Mme Robert, l'audience des Assises fut ouverte à dix heures et demie du matin.

Parmi les témoins à entendre se trouva Germain.

L'idiot se souviendra-t-il des recommandations de sa sœur mourante ?

C'est ce que son interrogatoire va nous apprendre.

On l'amène dans la salle.

A la vue de tant de monde rassemblé, Germain fait un mouvement pour s'enfuir.

Un huissier le prend par le bras, et le conduit, avec douceur, près du tribunal.

— Mon ami, dit le Président, d'un ton de bienveillance marquée, nous ne voulons pas vous faire du mal ; calmez-vous, et racontez-nous ce que vous savez.

L'idiot jette autour de lui des regards atones.

Soudain, apercevant son beau-frère sur le banc des accusés :

— Marie, dit-il, lui... Robert, méchant !

L'accusé pousse un cri de terreur et cache son

M. Garcin, rédacteur de la France, et M. Desbains, l'un des rédacteurs des affaires étrangères, quitteront Paris, lundi prochain pour aller rédiger, au quartier général de l'armée du Rhin, le Bulletin officiel des événements militaires.

MM. Thiers et Jules Favre peuvent être fiers d'eux-mêmes. — Leurs discours, traduits en allemand, s'étaient glorieusement en affiches officielles sur les murs des villes prussiennes, comme un encouragement aux soldats qui vont combattre l'armée française.

Le bruit de la mort du général Douai à la suite d'une attaque d'apoplexie, était heureusement inexacte; du moins l'absence de toute confirmation officielle autorise-t-elle à croire qu'il était sans fondement.

En revanche, un journal Suisse nous apporte une autre édition assez inattendue de la même nouvelle. Il raconte que le général Douai a été tué « en pénétrant dans le Luxembourg ».

Cette fois il n'y a pas besoin de démentir.

La mort soudaine de M. Prévost-Paradol, en retenant M. Barthémy aux Etats-Unis pourrait bien amener, assurément la nomination d'un nouveau ministre en Belgique, le poste de Bruxelles, ne devant pas, dans les circonstances actuelles, rester privé plus longtemps d'un chef de mission.

La dépouille mortelle de M. Prévost-Paradol sera ramenée en France aux frais de l'Etat.

Le Times et le Standard, de Londres, ainsi que l'Indépendance Belge, donnent, de cette fin prématurée, une version qui ajouterait encore au sentiment douloureux qu'elle inspire.

Suivant ces journaux, M. Prévost-Paradol aurait lui-même mis fin à ses jours, dans un accès d'aliénation mentale.

LA MARSEILLAISE

L'Hymne patriotique de Rouget de Lisle est en ce moment dans toutes les bouches; c'est à ces mâles accents que les foules s'électrisent, que nos soldats courent à l'ennemi. Nous reproduisons ces vigoureuses strophes

Allons, enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé. Contre nous, de la tyrannie, L'étendard sanglant est levé! (bis) Entendez-vous dans les campagnes Mugir ces féroces soldats; Ils viennent jusques dans nos bras Egorger vos fils et vos compagnons. Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons, Marchons!... Marchons!... Qu'un sang impur! Abreuve nos sillons.

Quel que soit ce jour de gloire, De traites, de rois conjurés, Pour qui ces ignobles entraves, Ces fers, dès longtemps préparés? (bis) Français, pour nous, ah! quel outrage! Quels transports il doit exciter; C'est nous qu'on ose méditer De rendre à l'antique esclavage! Aux armes, citoyens, etc.

Quoi!... des cohortes étrangères, Feraient la loi dans nos foyers! Quoi!... ces phalanges mercenaires, Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis) Grand Dieu! par des mains enchaînées Nos fronts sous le joug se ploieraient! De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées! Aux armes, citoyens, etc.

Tremblez, tyrans, et vous, perfides, L'opprobre de tous les partis. Tremblez! vos projets parricides, Vont enfin recevoir leur prix! (bis) Tout est soldat pour vous combattre; S'ils tombent, nos jeunes héros, La terre en produit de nouveaux Contre vous, tout prêts à se battre! Aux armes, citoyens, etc.

Français, en guerriers magnanimes, Portez et retenez vos coups. Epargnez ces tristes victimes, A regret s'armant contre nous! (bis) Mais ces despotes sanguinaires, Mais ces complices de Bouillé, Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère! Aux armes, citoyens, etc.

Amour sacré de la patrie, Conduits, soutenus, nos bras vengeurs. Liberté, liberté chérie, Combats avec tes défenseurs! (bis) Sous nos drapeaux que la victoire Accoure à tes mâles accents; Que tes ennemis expirants

Voient ton triomphe et notre gloire! Aux armes, citoyens, etc.

Nous entrerons dans la carrière, Quand nos aînés n'y seront plus. Nous y trouverons leur poussière, Et la trace de leurs vertus! (bis) Bien moins jaloux de leur survivre Que de partager leur cercueil; Nous aurons le sublime orgueil De les venger ou de les suivre! Aux armes, citoyens, etc.

Il n'est pas inutile de remettre sous les yeux des Français tout ce qui a trait au vieil antagonisme qui, depuis cinquante ans, existe entre la Prusse et la France. C'est pourquoi nous réimprimons les vers de Beker et de notre Musset, sur le Rhin : la question et la réponse :

LE RHIN ALLEMAND, Par Beker.

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, Quoiqu'ils le demandent dans leurs cris Comme des corbeaux avides.

Aussi longtemps qu'il roulera paisible, Portant sa robe verte; Aussi longtemps qu'une rame frappera ses flots, Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, Aussi longtemps que les cours s'abreuvront de son vin de feu;

Aussi longtemps que les rocs s'élevèrent au milieu de son courant; Aussi longtemps que les hautes cathédrales se reflèteront dans son miroir.

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, Aussi longtemps que de hardis jeunes gens feront la cour aux jeunes filles élancées.

Ils ne l'auront pas, le Rhin allemand, jusqu'à ce que les ossements Du dernier homme soient ensevelis dans ses vagues.

LE RHIN ALLEMAND, Par A. de Musset.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand, Il a tenu dans notre verre, Un couplet qu'on s'en va chantant Efface-t-il la trace aliène

Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang? Nous l'avons eu, votre Rhin allemand, Son sein porte une plaie ouverte. Du jour où Condé, triomphant, A déchiré sa robe verte,

Où le père a passé, passera bien l'enfant! Nous l'avons eu, votre Rhin allemand, Que faisaient vos vertus germanes Quand notre César tout puissant De son ombre couvrait vos plaines?

Où donc est-il tombé ce dernier ossement? Nous l'avons eu, votre Rhin allemand; Si vous oubliez votre histoire, Vos jeunes filles, sûrement, Ont mieux gardé notre mémoire :

Elles nous ont versé votre petit vin blanc. S'il est à vous, votre Rhin allemand, Lavez-y donc votre livrée; Mais parlez en moins fièrement. Combien, au jour de la curée, Etiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant?

Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand, Que vos cathédrales gothiques S'y reflètent modestement; Mais craignez que vos airs bachiques Ne réveillent les morts de leur repos sanglant.

NOS GÉNÉRAUX

Sous ce titre le Volontaire publie une série de portraits à la plume, de nos hommes de guerre. Nous emprunterons à notre confrère de Paris ces excellentes études que nos lecteurs liront certainement avec plaisir.

Le maréchal CANROBERT

Une bravoure qui est à l'ordre de l'armée française depuis le siège de Constantine, en 1836; — Un homme très aimé de tous les officiers qui servent sous ses ordres, tel est le maréchal Canrobert.

Il ne faudrait pas jurer que, sous ses épaulettes semées d'étoiles, il ne regrette pas quelquefois son bataillon de chasseurs à pied. Regardez-le, dans une revue, quand il passe devant cette infanterie légère : il est ému. Ces chasseurs rappellent au maréchal les débuts brillants de sa grande carrière militaire, alors qu'il organisait un bataillon modèle, le commandait et le rendait rapidement célèbre.

La même émotion se remarque quand le maréchal passe devant un régiment de zouaves. Ces larges et flottants pantalons rouges, ces chéchias crânement jetés en arrière sur le haut de la tête, lui rappellent les campagnes d'Afrique, les expéditions aventureuses, les alertes de tous les jours, les souvenirs de la jeunesse virile, lorsque l'espérance ne dépassait pas la double graine

d'épinards ou tout au plus l'épaulette étoilée. Et ces souvenirs chatouillent toujours agréablement tout cœur bien placé.

Dans toute l'armée, il n'est pas un soldat qui ne dise : Canrobert est un brave! Et le maréchal en est fier. Il est heureux de cette popularité conquise par cent actions d'éclat sur tous les champs de bataille qu'il a traversés. En Afrique surtout, il a été longtemps légendaire comme les Montauban, les Bourbaki, les Rose, les Deligny.

Le maréchal Canrobert aime le soldat. Nul plus que lui n'est soigneux du bien-être et de l'avancement de ses subordonnés; nul ne comprend mieux ce qu'on peut tirer d'un homme de cœur avec une récompense venant en temps opportun.

En Crimée, sur le plateau d'Inkermann, pendant qu'il accourait au secours de lord Raglan, le général Canrobert fut frappé d'une balle qui l'obligea à descendre de cheval. On appelle la première ambulance volante qui passe. L'aide-major fait à la hâte un premier pansement. Le général en chef reconnaît une figure qu'il a vue en Afrique sous le feu de l'ennemi, et remarque sur la poitrine l'absence de toute décoration. Remis entre les mains de son médecin ordinaire, il ne tarda pas à revenir sur le champ de bataille. La victoire s'est déclarée pour les armées unies de France et d'Angleterre. Il s'agit de récompenser les actions d'éclat. Dans la foule des états de proposition, Canrobert va chercher un nom qu'il est heureux de trouver. C'est celui de l'aide-major de l'ambulance volante. La première croix de la Légion d'honneur distribuée à Inkermann fut pour ce brave garçon.

Et le soir, au dîner de l'état-major, le général en chef put dire :

— Il y avait cinq ans que j'avais proposé le docteur X... il a fallu la reconnaissance d'aujourd'hui pour que je fisse droit à ma requête!

C'est par centaines que nous pourrions citer de pareils traits.

Pour faire la campagne du Rhin, le maréchal Canrobert quitta le commandement d'armée de Paris, le plus beau commandement de France. Il l'a quitté sans regret, au premier appel du clairon, et devant l'ennemi, sur la frontière, il ne pense déjà plus à l'hôtel de la place Vendôme.

GEORGES BELL

(Sera continué.)

Manifestations en province.

On écrit de Lille : « Enthousiasme patriotique dans tout le département. L'armée est pleine d'ardeur. »

On écrit de Toulouse : « Sur le passage du 19^e bataillon de chasseurs, 50,000 personnes acclament la France, l'Empereur et l'armée. Chants belliqueux et patriotiques dans tous les lieux publics. »

On écrit de Laval : « La population approuve la guerre. Manifestations enthousiastes dans les villes et dans les campagnes. »

On écrit de Boulogne-sur-Mer : « Déclaration de guerre accueillie avec enthousiasme. »

On écrit de Metz : « Notre ville a une physionomie indescriptible. C'est une ruée de guépés en pantalons garance, sortant les armes des arsenaux, hissant les canons sur les remparts, conduisant dans tous les sens des fourgons d'ambulance, de munitions, d'approvisionnements de tous genres. Ce sont des bourgeois réclamant des armes, sollicitant l'honneur de servir les canons qui émailent les remparts... comme en 1814, à cette époque où au lieu d'aller à l'école, les polissons de ma trempe allaient faire l'exercice sur l'esplanade avec des bâtons plus long qu'eux. »

On écrit de Marseille : « Un des cercles de notre ville, le cercle Français, vient de faire remettre au général commandant la 9^e division militaire, une somme de 500 francs don patriotique à appliquer à l'achat de tabac pour nos soldats. »

On écrit de Clermont : « Les élèves du lycée viennent de faire en faveur de notre armée du Rhin l'abandon de la valeur des prix qui devaient leur être distribués au mois d'août prochain. »

On écrit de Poitiers : « Les manifestations patriotiques se sont renouvelées pendant les soirées de samedi et de dimanche; de nombreuses bandes ont, comme la veille, parcouru les rues de la ville, drapeau tricolore en tête, en chantant la Marseillaise, le Chant du Départ, celui des Girondins, et en criant : « Vive la France! A bas la Prusse! »

On écrit de Strasbourg : « La ville prend d'heure en heure un aspect plus animé. Le mouvement est considérable dans les rues; chacun sent que l'heure est peut-être proche où il s'agira de déployer ce patriotisme énergique et dévoué qui est une tradition séculaire en Alsace. »

« Les soldats de la réserve, qui arrivaient samedi de toutes parts, pour rejoindre leurs corps, se montraient pleins d'ardeur; l'on voyait sur leurs figures se peindre cette solide résolution qui forme une des qualités militaires les plus marquées de l'alsacien sous les armes. »

On écrit de Verdun :

« Une manifestation patriotique a eu lieu dimanche. 500 ouvriers ont parcouru les rues en chantant la Marseillaise, et en criant : « Vive l'Empereur! Vive la France! Mort aux Prussiens! »

Le Journal officiel publie les décrets qui déclarent closes la session ordinaire du Corps législatif pour 1870, et la session du Sénat ouverte le 29 novembre dernier.

Le Sénat avait terminé dans sa dernière séance la discussion du budget; quant au Corps législatif il avait dès la veille achevé ses travaux courants.

Le Journal Officiel promulgue la loi sur le mode de nomination des maires et des adjoints.

Chronique locale

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

en faveur DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Notre compatriote, M. Pagès Duport, nous adresse la lettre suivante :

Paris, 25 Juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Je voulais m'inscrire à Paris pour la Souscription Patriotique en faveur de l'armée française; mais ayant lu dans votre Journal que vous faisiez appel aux habitants du Lot, je tiens à joindre mon offrande et mon nom à ceux de mes amis et compatriotes. Je vous adresse en conséquence une somme de cinq cents francs.

En principe, la guerre est un malheur public; car le monde marche à l'unité et à la fraternité. Mais dans les circonstances actuelles, la guerre contre la Prusse est un devoir commandé par la nécessité d'en finir une bonne fois avec les perturbateurs de la paix européenne; c'est la guerre sainte de la France moderne, réclamant ses frontières naturelles, et ne pouvant supporter plus longtemps l'insolence d'un voisin qui a élevé des forteresses puissantes contre nous, presque au milieu de nous, sur une terre qui géographiquement et historiquement nous appartient.

Aujourd'hui notre armée est sur le Rhin, demain elle sera au Nord de l'Allemagne; dans quelques jours elle fondra sur la capitale de la Prusse. En attendant que cette grande justice soit accomplie, allons au devant des infortunes, prévoyons les dures épreuves des familles pauvres dont les enfants vont offrir leur sang à la Patrie, souscrivons dans la mesure de nos forces, pour venir en aide aux glorieuses misères de la Victoire.

Agréez, etc.

A. PAGÈS DUPORT.

Montlauzan, le 22 Juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec plaisir que j'ai vu dans le dernier numéro du Journal du Lot que vous aviez ouvert une souscription pour donner des soins aux blessés de notre armée. Je vous félicite de cette généreuse idée et vous envoie cinq fr. pour cette bonne œuvre, en même temps que je fais des vœux pour que votre appel soit entendu de toutes les populations du Lot.

Recevez, etc.

RAYGASSE, Instituteur à Montlauzan.

Table with 2 columns: Name and Amount. Lists previous and current subscribers for the patriotic subscription.

Table with 2 columns: Name and Amount. Lists subscribers for the general treasury.

Trésorerie générale :

Table with 2 columns: Name and Amount. Lists subscribers for the general treasury, including MM. le marquis de Tillet, Récès, Pons, Cantarel, Fontès, Lachaise, Hébrard, Duc, Bergougnot, Blondeau, Ferrando, Ayzac, Guiches, Doriques, Darquier, Celse, Carayol, Griffoul, Dulac, P. Vernier, Sevin, and Mlle M. Forrichon.

Ecole primaire de Lacandourcat :

Table with 2 columns: Name and Amount. Lists subscribers for the primary school of Lacandourcat, including MM. Palot, Bordes, Bray, Canet, Jemmes, Lacombe, Lample, Larmagne, Lagarrigue, Lassolet, Laverny, Lherm, Moulène, Marroufin, Meymadie, Montin, Vernière, and Vernière.

OFFRANDES NATIONALES POUR LA GUERRE.

Des offrandes nationales ont déjà été reçues en grand nombre au ministère des finances ou versées au Trésor. En présence d'un tel élan patriotique, des instructions viennent d'être données pour que les offrandes nationales soient reçues dans toutes les caisses de l'Empire.

A Paris, à la Caisse centrale du Trésor, à la Recette centrale de la Seine et chez tous les percepteurs de Paris.

Dans les départements : à la caisse des Trésoriers généraux et Receveurs des finances, ainsi que chez tous les Percepteurs.

En Algérie : à la caisse des Trésoriers payeurs et de leurs déposés.

Les noms des donateurs seront insérés au Journal Officiel, et leurs dons recevront ultérieurement la destination qu'ils leur auront attribuée.

Concert de l'Orphéon

L'orphéon de Cahors donnera un concert au profit de la caisse des blessés de nos armées de terre et de mer, dimanche prochain, 31 juillet, dans la salle de spectacle de la ville.

Le programme se trouvera dans notre numéro du samedi.

Cette soirée est en dehors des concerts statuaires. Les entrées de faveur seront généralement suspendues, MM. les patrons ne pourront point profiter de leur carte.

Un curé de la Brie propose de faire établir dans toutes les églises de France des troncs sur lesquels on écrira en grosses lettres :

TRONC POUR LE DENIER DE L'ARMÉE.

On trouvera certainement dans ces tirelire patriotiques, ajoute la Liberté, plus de gros sous que de billets de banque; mais c'est avec des gros sous que le dernier de Saint-Pierre a produit des millions.

Les débiteurs de tabac de Cahors, sont parait-il, dans l'intention d'établir dans leurs bureaux des tirelires, où chaque client pourra verser son offrande pour les

BLESSÉS DE L'ARMÉE DU RHIN.

Voilà une excellente pensée que nous serions heureux de voir se réaliser au plus tôt dans tous les établissements publics de notre ville. Les sommes ainsi recueillies figureraient dans nos listes de souscription sous la dénomination des établissements qui voudraient bien nous les confier.

Mgr Grimardias, évêque de Cahors, est arrivé hier de Rome. Sa rentrée dans sa ville épiscopale a été saluée par les acclamations d'une foule considérable groupée autour du Palais. Une splendide illumination s'étendait de la façade du Palais jusqu'aux Boulevards. La musique de la ville faisait par moments entendre ses plus beaux airs. Cette démonstration a dû être bien douce au cœur de Mgr de Cahors qui avait, depuis près de huit mois, quitté sa ville épiscopale et qui voit fêter son retour avec tant d'enthousiasme.

Appel aux officiers de santé de l'armée en retraite (Médecins ou Pharmaciens).

Son Excellence le Ministre de la guerre fait appel au dévouement de Messieurs les Officiers de santé en retraite.

L'Intendant Militaire invite à cet effet MM. les Médecins et Pharmaciens en retraite dans l'étendue de la 14^e division qui voudraient offrir leur concours, à faire parvenir dans le plus bref délai possible, au Sous-Intendant militaire de leur département ou à l'Intendant divisionnaire à Bordeaux, leurs noms et prénoms, leur ancien grade et leur adresse, avec une déclaration faisant connaître :

1^o S'ils désirent ne pas quitter la localité dans laquelle ils ont fixé leur résidence

2^o S'ils consentiraient à un déplacement pour être attachés aux établissements hospitaliers de l'intérieur ;

3^o Enfin, s'ils consentiraient à servir aux armées.

L'intendant militaire est autorisé dès à présent à faire connaître que des avantages particuliers seraient faits à ceux dont le concours serait accepté dans ces conditions.

Appel aux médecins et aux pharmaciens du Lot.

Son Exc. le ministre de la guerre fait appel au dévouement de MM. les médecins et pharmaciens civils.

En conséquence, ceux d'entre eux qui consentiraient à déférer à une réquisition du ministre pour un service médical auprès de corps de troupe ou établissements hospitaliers installés éventuellement dans les localités qu'ils habitent sont invités à vouloir bien transmettre leur nom et leur adresse à la sous-intendance, à Cahors.

Par décret du 15 juillet, rendu sur la proposition de son Exc. le maréchal ministre de la guerre, M. Coutelle, capitaine instructeur de tir au 86^e de ligne, a été promu au grade de chef de bataillon.

M. Coutelle va commander à Cahors le dépôt de son régiment.

Officier très-instruit et très-intelligent, M. Coutelle reçoit aujourd'hui la juste récompense de ses excellents services. Il est encore jeune et un brillant avenir lui est assuré.

(Journal de Lot-et-Garonne).

Garde Mobile

NOTES ET RENSEIGNEMENTS.

Les gardes mobiles qui font partie de la Compagnie du chemin de fer, resteront à leur poste jusqu'à nouvel ordre. On avouera qu'ils ont une position militaire dont les fatigues aujourd'hui ne laissent rien à désirer.

Les gardes mobiles qui ont des infirmités seront visités par des docteurs mili-

taires qui statueront, au moment du départ, sur leur position.

Les soutiens de famille demeureront chez eux. La loi a prévu le cas et ils auront à présenter un certificat signé par deux témoins ayant un fils sous les drapeaux et contresigné du maire.

Les officiers malades ne sont pas immédiatement remplacés, mais ceux qui ne se présenteraient point au départ, seront considérés comme démissionnaires ; on remplira leur vacance.

On ne prend pas de volontaires dans la garde nationale mobile.

Les sous-officiers pourront concourir pour le grade d'officier, mais on ne nommera de capitaines que parmi les lieutenants qui ont été au moins sous-officiers dans l'armée.

Les chefs de bataillon, comme dans l'armée, pourront révoquer les sous-officiers.

Les officiers toucheront une demi-entrée en campagne.

Jusqu'au moment du départ pour Metz, Châlons ou Strasbourg, les mobiles se nourriront eux-mêmes ; ils toucheront à cet égard le prêt franc tel qu'il est versé aux soldats en route, et le pain.

Ils ont droit à la chaussure et aux effets de petit équipement.

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet courant, les assemblées d'électeurs communaux du département du Lot, sont convoqués pour les 6 et 7 août prochain, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Les élections du canton de St-Céré, par le Conseil général, ont été, dimanche dernier, sans résultat. Les électeurs sont de nouveau convoqués pour dimanche prochain.

Sur la proposition du conseil Académique, M. le Ministre de l'Instruction publique a fixé au mardi 9 août prochain l'ouverture des vacances et au lundi 3 octobre, la rentrée des classes dans les lycées et collèges de l'Académie de Toulouse.

La Présidence de la distribution des prix au Lycée de Cahors a été déferée par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Recteur de l'Académie.

Un concours général pour l'admission au surnumérariat des contributions indirectes sera ouvert le 25 août 1870.

La commission d'examen, en ce qui concerne le département du Lot, se réunira ledit jour dans les bureaux de la direction, situés à Cahors, boulevard nord.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ce concours sont invités à se présenter sans délai dans les susdits bureaux pour se faire inscrire. Ils devront, au préalable, obtenir l'agrément de M. le Préfet.

Par décision de M. le Ministre de la guerre, les engagements volontaires dans la garde mobile sont ouverts. Les engagements peuvent être limités à la durée de la campagne.

L'administration préfectorale invite MM. les maires à dresser les listes préparatoires pour la formation des tableaux de recensement de la classe 1870.

AVIS

Le sieur François Calmon, restant à Cavaniès, prévient le public, et notamment les boulangers bouchers et tous les autres marchands, que sa femme Marie Lagrèze ayant abandonné le domicile marital, il ne paiera aucune des dettes qu'elle pourra contracter. Cavaniès, commune de Cahors, le 26 juillet 1870.

**PRÉFECTURE DU LOT
NAVIGATION DU LOT**

Renouvellement de trois Vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous

ADJUDICATION

Le mercredi 17 août 1870 à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot assisté par le Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le renouvellement de trois vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous.

Les travaux sont évalués à 7,500 francs, y compris une somme à valoir de 1,574 fr. 76 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 200 francs.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 23 au 27 Juillet.**

Naissances.

Couderc (Victorine-Euphrasie), rue Mascoutou. — Vincent (Jean-Pierre), (naturel), à Bach. — Laffite (Paul), rue de la Préfecture. — Vignolles (Thérésine), à Labarre. — Sasires (Jeanne), à St-Henri. — Lafage (Marie), rue Beaudus.

Mariages.

Feyt (Joseph), Tisserand et Rigal (Anne), courtillière. — Besse (Giraud), cultivateur, et Marcillac (Marie).

Décès.

Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Avalon et Delpech. — Delsol (Jean-Joseph-Raymond), 1 an, à Larosière. — Delpon (Jeanne), 49 ans, épouse Delmas, née à Mercuès (Lot), rue Ste-Barbe. — Combelles (Guillaume-Antoine), maître d'hôtel, 51 ans, né à Lascabanes, (Lot), Boulevard Sud. — Fourès (Pierre), terrassier, 75 ans, hospice. — Brugie-

rou (Jeanne), tailleuse en robes, 17 ans, épouse Bernet, née à Lalbenque (Lot), rue Bousquet. — Luizard (Honorata-Eugénie), religieuse des Sacrés Coeurs, 54 ans, célibataire, née à Vieillemaison (Loiret), Boulevard nord.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 Juillet 1870.

13 Versements dont 2 nouveaux 1,994 »
14 Remboursements dont 6 pour soldé 4,802 2

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Emission au pair d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %

On souscrit au Crédit Foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris, dans toutes les recettes des Finances, chez MM. les Notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier et du Crédit Agricole.

Haute-Cour de Justice

Les débats relatifs au complot ont été ouvert aujourd'hui, à 11 heures, du matin, devant la Haute-Cour de justice.

M^e Arago, pour l'accusé Dupont, demande qu'il soit sursis au jugement, par suite de la guerre qui vient d'être déclarée, certains jurés n'étant plus indépendants.

Le Ministre public s'oppose au renvoi. La Cour ordonne qu'il soit passé outre.

M^e Gastineau, avocat, prend des conclusions pour tous les accusés, déclinaut le jugement des conseillers généraux, qui ont signé des adresses à l'Empereur à l'occasion du complot.

La Cour rejette ces conclusions. L'accusé Villeneuve demande le renvoi, motif pris de ce que des témoins n'ont pas été entendus dans l'instruction.

La Cour ordonne que les débats soient continués.

L'acte d'accusation est lu.

L'audience a été levée à cinq heures.

La Tache rouge, ce mystérieux et dramatique récit de Paul Féval qui a eu le pouvoir de passionner le public au plus fort de nos émotions politiques, vient de paraître chez Dentu. Il faut dire aussi que jamais l'éloquent romancier n'a raconté une histoire plus étrange et plus saisissante. La science moderne a imaginé de photographier l'œil de la victime pour y chercher les traits de l'assassin. Ici, c'est l'émotion poignante d'une jeune mère qui brune sur le sein d'un enfant le témoignage irrécusable d'un crime.

La Tache rouge va poursuivre et augmenter en librairie le succès de fièvre qu'elle a eu dans le journal. Nous rappelons que les deux derniers romans de Paul Féval, le *Quai de la Ferraille* et le *Cavalier Fortune*, en deux volumes chacun, sont aujourd'hui complets et en vente à la même librairie.

Annonces Judiciaires.

DEPARTEMENT DU LOT.

**EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de la commune de St-Martin-Labouval, le sieur Coudere (Louis-André), et la nommée Pons (Jeanne), veuve Coudere (André), ont cédé au département, le premier en qualité de propriétaire et la seconde en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs Coudere (Léger), Coudere (Eudovine) et Coudere (Adélaïde), pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 33, de Vers à Figeac,

SAVOIR :

1 are 20 centiares de jardin ;
0 are 36 centiares de jardin ;
0 are 06 centiares de pâture ;
0 are 88 centiares de pâtes et escalier ;
0 are 28 centiares de pâture ;
3 ares 60 centiares de pâture.

moeynant la somme de six cents francs, ci. 600 »

Cahors, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-dix.

Le Préfet du Lot,
Signé : V^e de JESSAINT.

DEPARTEMENT DU LOT

**EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.

Par acte, passé devant M. le Maire de la commune de Saint-Martin-Labouval, les nommés Lafon (Marie-Jeanne), veuve du sieur Pons (Jean-Baptiste), et Dols (Adélaïde), veuve du sieur Lafon (Jean-Louis), ont cédé au département la première en qualité de propriétaire, et la seconde en qualité d'usufruitière, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication numéro 33,

SAVOIR :

0, ares 25 cent. de pâture.
0, ares 66 cent. de jardin, four et pâture.
0, ares 61 cent. de maison.
0, ares 40 cent. de grange.
moeynant la somme de deux mille deux cent francs ci. 2,200 »

Cahors, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-dix.

Le Préfet du Lot,
V^e de JESSAINT.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 74, est déposé depuis le 21 juillet, à la mairie de Figeac.

Par acte passé devant M. le maire de la commune de Bétaille, le sieur Plagne, (J.-L.) a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, n° 6, des immeubles pour la somme totale de 535 fr. 60 c.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 21 juillet 1870.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 89, est déposé à la mairie de Bédouer, depuis le 23 juillet

(Extrait des *Journaux de Figeac* du 23 juillet).

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Laytou

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

A VENDRE OU A LOUER
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste*



aux chevaux, Galériu Audoury, tous de sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE
POUR CAUSE D'AGE ET DE SANTÉ

Cette LIBRAIRIE a au moins 150 ans d'Existence ; elle est dirigée depuis 1833, par le titulaire. — Sa renommée bien Etablie, sa Clientèle choisie et aussi son immense assortiment, en font une des belles Librairies de Province.

Elle peut au besoin être divisée en deux parties, on céderait l'une ou l'autre.

Librairie Ecclésiastique, RELIGIEUSE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION CLASSIQUE ÉLÉMENTAIRE, MATÉRIEL D'ÉCOLES PAPIERS, FOURNITURES DE BUREAU, COMMISSION, ABONNEMENT AUX JOURNAUX et feuilles périodiques	Librairie, nouvelle LITTÉRATURE, POÉSIE, ARTS, BEAUX-ARTS, SCIENCES, DROIT POLITIQUE, PHILOSOPHIE, VOYAGES CLASSIQUES pour l'Enseignement secondaire, PAPIERS, FOURNITURES DE BUREAU, et de Dessin. COMMISSION, ABONNEMENT AUX JOURNAUX et Nouvelles périodiques.
---	---

BONNES CONDITIONS. — FACILITÉS POUR LE PAIEMENT
Grand Assortiment. — Tenu au courant des Nouveautés.

TOME 4^e de l'**HISTOIRE DE NAPOLEON I^{er}**, par LANFREY.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS
VENTE CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, isolés, préservés de l'incendie, crocheteables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements	trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	id.	30 fr.
3 id.	40 fr.	7 id.	id.	40 fr.
4 id.	40 fr.	7 id.	id.	50 fr.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE
LÉON DELRIEU
Sur les Boulevards, en face la Mairie.
CAHORS

DÉBIT DE POUDRE DE CHASSE

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à bague, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gnêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné.
Cahors, le 1870.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
LE MAIRE,